

Conseiller gouvernemental

Standard professionnel

GLDF | Global Learning and Development Framework

Le standard professionnel vise à soutenir le secteur de l'antidopage en fournissant une référence de compétence pour un rôle spécifique. Les organisations antidopage (OAD) peuvent utiliser le standard professionnel pour soutenir l'évaluation des compétences et, surtout, pour soutenir le développement des praticiens en identifiant les besoins de développement professionnel.

Le standard professionnel :

- décrit les principales fonctions d'un rôle antidopage donné
- détaille le standard de compétence attendue pour chacune de ces fonctions en utilisant des critères de performance
- détaille les connaissances et les compétences requises pour le rôle



Rôle de conseiller gouvernemental

Objectif principal

Mettre en œuvre et superviser les politiques et les réglementations, en fournissant des conseils, et en créant les conditions et le soutien nécessaires aux efforts d'antidopage aux niveaux national et international.

Fonctions principales

1. Mettre en œuvre et superviser des plans stratégiques et un cadre réglementaire pour prévenir efficacement le dopage.

1.1 Assurer l'intégration de l'antidopage dans la politique sportive nationale.

1.2 Soutenir l'indépendance opérationnelle d'une organisation nationale antidopage (ONAD) et, le cas échéant, d'un laboratoire approuvé par l'AMA.

1.3 Promouvoir la législation, la réglementation et les procédures visant à restreindre la disponibilité des substances et méthodes dopantes, y compris les compléments alimentaires contaminés.

1.4 Soutenir la coordination du partage d'informations avec et entre les autorités publiques et les organisations antidopage et sportives.

2. Coordonner le travail antidopage des institutions gouvernementales avec les ONAD et le mouvement sportif.

2.1 Informer et conseiller les ministres et les responsables gouvernementaux sur les travaux nationaux et internationaux en matière d'antidopage et sur les questions émergentes.

2.2 Soutenir la coordination des parties prenantes nationales, y compris, le cas échéant, une plateforme nationale de conformité (PNC), pour la mise en œuvre de la convention internationale antidopage.

2.3 Aider les structures judiciaires, sanitaires, éducatives et des forces de l'ordre dans le domaine de l'antidopage.

2.4 Assurer un financement durable du programme national antidopage, y compris la contribution annuelle à l'AMA et, le cas échéant, les subventions au laboratoire antidopage.

3. Soutenir les initiatives spécifiques en matière d'antidopage qui concernent la protection des droits et de la santé des sportifs.

3.1 Créer les conditions nécessaires pour que les principes d'une audience équitable et indépendante soient respectés dans les procédures antidopage.

3.2 Soutenir l'éducation des sportifs ainsi que du personnel d'encadrement des sportifs en matière d'antidopage.

3.3 Encourager et promouvoir la recherche antidopage impliquant le milieu universitaire, le monde du sport et d'autres organisations.


3.4 Jouer un rôle actif dans le développement et la promotion de la coopération internationale en matière d'antidopage.



3.5 Encourager les associations professionnelles concernées à élaborer des codes de conduite relatifs aux principes d'antidopage dans le sport.

Rôle de conseiller gouvernemental – Standard professionnel

1

Mettre en œuvre et superviser des plans stratégiques et un cadre réglementaire pour prévenir efficacement le dopage.

Standard	Comportements à démontrer Vous devez être capable de :	Connaissances et compréhension
 1.1 Assurer l'intégration de l'antidopage dans la politique sportive nationale.	<p>1 Contrôler la politique nationale du sport pour s'assurer qu'elle prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du Code mondial antidopage, des Standards internationaux et des documents techniques • La mise en œuvre des politiques et pratiques antidopages actuels dans le sport et dans d'autres domaines pertinents • L'application des conséquences appropriées pour les organisations sportives, les sportifs et le personnel d'encadrement qui ne se conforment pas au Code • Un soutien à l'AMA pour coordonner, harmoniser et standardiser les efforts d'antidopage au niveau mondial. 	<p>1 Les raisons de promouvoir l'antidopage dans le sport.</p> <p>2 Les principes et raisons d'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport • Du Code mondial antidopage, des Standards internationaux et des documents techniques connexes • De la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport • De la Charte olympique et du manuel du Comité international paralympique. <p>3 L'importance de se tenir au courant des principes et des exigences en matière d'antidopage et des méthodes pour y parvenir.</p> <p>4 Les conséquences à appliquer aux organisations, aux sportifs et au personnel d'encadrement qui ne se conforment pas au Code.</p> <p>5 Le soutien nécessaire aux gouvernements nationaux pour coordonner, harmoniser et standardiser les efforts d'antidopage au niveau mondial.</p>

 <p>1.2</p> <p>Soutenir l'indépendance opérationnelle d'une organisation nationale antidopage (ONAD) et, le cas échéant, d'un laboratoire approuvé par l'AMA.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le cas échéant, soutenir l'établissement légal d'une ONAD conformément au Code et à la législation nationale. 2 Identifier et signaler toute question pertinente relative à l'indépendance opérationnelle de l'ONAD et, le cas échéant, du laboratoire accrédité par l'AMA. 3 Contrôler le financement de l'ONAD et prendre des mesures pour soutenir un financement adéquat afin d'atteindre les objectifs fixés par le Code. 4 Superviser la mise en œuvre par l'ONAD du Programme de supervision de la conformité de l'AMA. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les conditions juridiques et financières requises pour l'établissement et le fonctionnement d'une organisation nationale antidopage (ONAD). 2 Les rôles et responsabilités d'une ONAD et la place de l'ONAD dans le système antidopage au sens large. 3 Les exigences obligatoires pour l'indépendance opérationnelle des ONAD et des laboratoires accrédités par l'AMA. 4 Les procédures de l'AMA pour contrôler la conformité d'une ONAD et les conséquences potentielles d'une non-conformité. 5 Les principes de bonne gouvernance applicables à une ONAD.
 <p>1.3</p> <p>Promouvoir la législation, la réglementation et les procédures visant à restreindre la disponibilité des substances et méthodes dopantes, y compris les compléments alimentaires contaminés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Collaborer avec les institutions compétentes pour promouvoir et soutenir les mesures relatives aux substances et méthodes dopantes figurant sur la liste des interdictions de l'AMA, en contrôlant, en autorisant ou en réglementant leur : <ul style="list-style-type: none"> • Importation • Exportation • Production • Marketing • Distribution • Possession. 2 Promouvoir et soutenir des mesures visant à encourager les fabricants de compléments alimentaires à : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité de leurs produits • Adopter un étiquetage clair et facilement compréhensible de leurs produits • Promouvoir l'utilisation de services de certification qui rassurent sur leur utilisation. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 La liste des interdictions de l'AMA et les procédures de mise à jour. 2 Les pouvoirs publics avec lesquels collaborer pour restreindre la disponibilité des substances et méthodes interdites, ainsi que leurs règles et procédures. 3 Les pouvoirs publics concernés par la production, le marketing et la distribution des compléments alimentaires. 4 Les risques antidopage potentiels associés aux compléments alimentaires.





1.4



Soutenir la coordination du partage d'informations avec et entre les autorités publiques et les organisations antidopage et sportives.

- 1 Promouvoir et soutenir la valeur du partage d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations antidopage et les organisations sportives nationales et internationales, y compris pour les renseignements et les enquêtes antidopage.
- 2 Examiner et maintenir la législation et les réglementations qui soutiennent le partage d'informations pertinentes entre les parties prenantes qui en ont besoin.
- 3 Soutenir le partage d'informations en promouvant :
 - Un canal hiérarchique clair et la surveillance pour les informations partagées
 - Des méthodes efficaces et efficaces de partage de l'information
 - Des standards appropriés en matière de protection de la vie privée et des données
 - Des protections adéquates pour les personnes qui fournissent des informations sur les substances et les pratiques dopantes.



- 1 Les raisons pour lesquelles le partage d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations antidopage et les organisations sportives nationales et internationales est essentiel à la promotion du sport propre, y compris pour soutenir les renseignements et les enquêtes.
- 2 Les différentes organisations qui devraient participer au partage d'informations.
- 3 Les types de législation et de réglementation qui peuvent s'appliquer à l'échange d'informations entre ces organismes.
- 4 Les raisons pour lesquelles le partage d'informations doit être géré de manière à protéger la vie privée et les données.
- 5 Le rôle de la dénonciation dans l'antidopage et les raisons pour lesquelles les personnes qui fournissent des informations sur les substances et les pratiques dopantes devraient être protégées.

Coordonner le travail antidopage des institutions gouvernementales avec les ONAD et le mouvement sportif.

Standard	Comportements à démontrer Vous devez être capable de :	Connaissances et compréhension
 2.1 Informer et conseiller les ministres et les responsables gouvernementaux sur les travaux nationaux et internationaux en matière d'antidopage et sur les questions émergentes.	<ol style="list-style-type: none"> 1 Maintenir une vue d'ensemble à jour des questions, des rôles et des responsabilités en matière d'antidopage et être en mesure de les représenter, tout en tenant compte des pressions gouvernementales concurrentes. 2 Suivre les développements dans le domaine de l'antidopage et évaluer leur importance. 3 Consulter des experts nationaux et internationaux sur l'impact potentiel des développements. 4 Fournir un résumé concis des faits, des scénarios possibles et des notes d'allocation au cas où une déclaration publique serait nécessaire. 5 Assurer le suivi et évaluer les résultats de la situation, le cas échéant. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le rôle du conseiller gouvernemental en matière d'information et de conseil des ministres et des fonctionnaires sur les questions relatives à l'antidopage. 2 Les sources d'information fiables sur les questions liées à l'antidopage, les rôles et les responsabilités et la manière de les contrôler. 3 Les sources nationales et internationales de conseils d'experts en matière d'antidopage.
 2.2 Soutenir la coordination des parties prenantes nationales, y compris, le cas échéant, une plateforme nationale de conformité (PNC), pour la mise en œuvre de la convention internationale.	<ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier et établir un contact permanent avec toutes les parties prenantes (publiques et privées) concernées par le programme antidopage et leurs responsabilités. 2 Convenir de méthodes pour l'échange régulier d'informations, d'activités communes et de canaux de communication ad hoc. 3 Superviser le bon fonctionnement du réseau national des parties prenantes de l'antidopage, qui comprend les fédérations nationales, les comités nationaux olympiques/paralympiques, l'ONAD et les pouvoirs publics compétents. 4 Examiner les structures et les processus nationaux afin de déterminer si une PCN pourrait améliorer le programme national antidopage. 5 Si cela est jugé approprié, formaliser le réseau de coopération en établissant une PNC. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les raisons pour lesquelles la coordination des parties prenantes de l'antidopage est essentielle à la promotion du sport propre. 2 L'éventail des parties prenantes publiques et privées qui devraient être impliquées dans la coordination de l'antidopage. 3 Les méthodes de contrôle des activités de coordination antidopage. 4 Les situations dans lesquelles la mise en place d'une plateforme nationale de conformité (PNC) peut être appropriée. 5 Les buts, objectifs, critères et processus d'établissement d'une PNC.

 2.3 Aider les structures judiciaires, sanitaires, éducatives et des forces de l'ordre dans le domaine de l'antidopage.	<ol style="list-style-type: none"> 1 À travers les canaux établis pour la coordination nationale, aider les structures judiciaires, sanitaires et éducatives à faire progresser leur travail antidopage. 2 En coopération avec l'ONAD, promouvoir des mesures visant à garantir que la police, les douanes et les autres forces de l'ordre soient informées des substances interdites et des matériaux utilisés pour créer ces substances. 3 Maintenir une vue d'ensemble de la manière dont différents secteurs peuvent intervenir dans les questions d'antidopage et, le cas échéant, expliquer les obligations et le contexte de l'antidopage. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le rôle des structures judiciaires, sanitaires, éducatives et des forces de l'ordre dans l'antidopage. 2 Les besoins spécifiques des différentes structures policières, judiciaires, sanitaires et éducatives en matière d'antidopage. 3 Les méthodes visant à garantir que la police, les douanes et les autres forces de l'ordre disposent des informations actualisées nécessaires en matière d'antidopage.
 2.4 Assurer un financement durable du programme national antidopage, y compris la contribution annuelle à l'AMA et, le cas échéant, les subventions au laboratoire antidopage.	<ol style="list-style-type: none"> 1 S'assurer de la portée : <ul style="list-style-type: none"> • de toutes les activités antidopage requises • des organisations pouvant bénéficier d'un soutien financier • des estimations précises de la contribution financière nécessaire. 2 Plaider en faveur d'une allocation budgétaire appropriée pour l'antidopage auprès des collègues du gouvernement et des ministres. 3 Veiller à ce que les organisations éligibles et les autres bailleurs de fonds adoptent des règles, des politiques et des procédures conformes au Code, y compris des sanctions financières proportionnelles. 4 S'assurer que les organisations éligibles reçoivent un financement approprié pour soutenir leurs activités antidopage et que les sources de financement sont transparentes et responsables, y compris la contribution annuelle à l'AMA et les subventions au laboratoire antidopage, le cas échéant. 5 Surveiller les dépenses et contrôler la discipline fiscale conformément à la législation nationale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les obligations gouvernementales en vertu de la Convention de l'UNESCO pour le financement d'un programme national antidopage et les contributions à l'AMA. 2 Les activités du programme national antidopage et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. 3 Les exigences en matière d'antidopage, y compris la conformité au Code, auxquelles doivent satisfaire les organisations et les personnes pouvant bénéficier d'un soutien financier du budget de l'État. 4 Les sanctions financières potentielles qui peuvent être imposées aux organisations et aux personnes qui ne respectent pas le Code. 5 La législation nationale pertinente couvrant le financement par le budget de l'État.

Soutenir les initiatives spécifiques en matière d'antidopage qui concernent la protection des droits et de la santé des sportifs.

Standard	Comportements à démontrer Vous devez être capable de :	Connaissances et compréhension
<p> 3.1</p> <p>Créer les conditions nécessaires pour que les principes d'une audience équitable et indépendante soient respectés dans les procédures antidopage.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Veiller à ce que les participants au sport aient accès à une audience équitable en ce qui concerne l'application des règles antidopage. 2 S'assurer qu'il existe une instance d'audition ou un organe disciplinaire équitable et impartial, indépendant de l'organe responsable de l'application des règles applicables, conformément aux Standards internationaux applicables. 3 Veiller à ce que l'organe disciplinaire soit en mesure de prendre des décisions contraignantes, assorties d'une sécurité juridique. 4 Veiller à ce que les personnes soumises à l'organe disciplinaire soient en mesure de demander réparation auprès des tribunaux nationaux ou internationaux si un problème se pose quant à l'application des droits fondamentaux de cette personne par l'organe disciplinaire. 5 Veiller à ce que des systèmes de retour d'information soient en place pour identifier les problèmes éventuels. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les principes d'une audience équitable dans le cadre de l'antidopage et les autres droits des sportifs en vertu de la Déclaration des droits antidopage des sportifs. 2 Les raisons pour lesquelles il est important d'avoir une instance d'audition ou un organe disciplinaire équitable, impartial et indépendant. 3 L'importance pour une personne soumise à l'organe disciplinaire d'avoir accès à des voies de recours auprès de tribunaux nationaux ou internationaux. 4 Les types de systèmes de retour d'information permettant d'identifier les problèmes liés aux audiences équitables.
<p> 3.2</p> <p>Soutenir l'éducation des sportifs ainsi que du personnel d'encadrement des sportifs en matière d'antidopage.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Encourager les pouvoirs publics compétents et les autres parties prenantes à fournir des informations qui favorisent le sport propre. 2 Promouvoir l'élaboration par l'ONAD d'un plan d'éducation comprenant des objectifs mesurables, les rôles et responsabilités des autres parties prenantes et un processus de suivi transparent. 3 Superviser les programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics et le plan d'éducation de l'ONAD, ainsi que leur impact, y compris les initiatives en matière d'éducation qui contribuent à l'agenda de la santé publique. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les raisons pour lesquelles les programmes d'éducation sont une composante essentielle de la promotion du sport propre. 2 L'éventail des pouvoirs publics et des autres parties prenantes qui peuvent promouvoir le sport propre. 3 Le rôle de l'ONAD dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'éducation et les groupes cibles concernés. 4 Comment le travail des ONAD peut contribuer positivement à l'agenda général du gouvernement en matière de santé publique.

 3.3 Encourager et promouvoir la recherche antidopage impliquant le milieu universitaire, le monde du sport et d'autres organisations.	<ol style="list-style-type: none"> 1 Encourager et promouvoir la coordination de la recherche éthique antidopage par l'ONAD, les pouvoirs publics et les organisations scientifiques. 2 Encourager tous les participants à la recherche à partager les méthodologies, les techniques, les sources de données et les conclusions de la recherche avec tous les partenaires et parties prenantes intéressés, en particulier l'AMA. 3 Promouvoir la coopération entre les participants à la recherche afin d'optimiser l'utilisation des ressources au niveau national et international. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 La valeur et l'importance de la recherche pour soutenir les activités antidopage. 2 Les types et la diversité de la recherche et des organismes de recherche en rapport avec l'antidopage. 3 Les raisons pour lesquelles il est important que les organismes de recherche partagent les méthodologies, les techniques, les sources de données et les conclusions de la recherche avec toutes les parties prenantes concernées. 4 Les méthodes pour encourager la coopération entre les organismes de recherche afin d'optimiser l'utilisation des ressources.
 3.4 Jouer un rôle actif dans le développement et la promotion de la coopération internationale en matière d'antidopage.	<ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier et communiquer avec des homologues dans d'autres pays, organisations ou réseaux antidopage régionaux ou internationaux afin d'établir une coopération mutuellement bénéfique. 2 Motiver l'ONAD et les autres parties prenantes à chercher à établir des contacts avec des organisations similaires en vue d'une coopération bilatérale, multilatérale et internationale. 3 Partager les informations avec les partenaires internationaux et rechercher les informations nécessaires pour améliorer les programmes nationaux d'antidopage. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 L'importance de la coopération internationale dans la promotion du sport propre. 2 Les différents réseaux antidopage qui existent au niveau régional et international. 3 Les méthodes de participation aux réseaux régionaux et internationaux. 4 Les buts et objectifs des différents réseaux et les avantages qui en découlent.
 3.5 Encourager les associations professionnelles concernées à élaborer des codes de conduite relatifs aux principes d'antidopage dans le sport.	<ol style="list-style-type: none"> 1 Promouvoir les principes antidopage que les associations professionnelles concernées doivent mettre en œuvre dans leurs codes de conduite. 2 Veiller à ce que toutes les parties prenantes, y compris les organisations sportives, soient informées des principes antidopage des associations professionnelles et des actions attendues d'elles. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les raisons pour lesquelles les principes antidopage devraient être pris en compte par les associations professionnelles concernées. 2 L'éventail et les types d'associations professionnelles concernées, par exemple les associations d'entraîneurs, de physiothérapeutes, d'enseignants, etc. 3 Les types de principes antidopage qui pourraient être inclus dans les codes de conduite des associations professionnelles.

Compétences

Sur la base des résultats d'une enquête diffusée auprès des conseillers gouvernementaux de l'industrie antidopage en 2024, une liste de compétences a été identifiée comme nécessaire à la profession. La liste suivante détaille les compétences jugées essentielles par 85 % ou plus des répondants. Ces compétences doivent être évaluées chez les candidats qui postulent à un rôle de conseiller gouvernemental :

- Capacité à traiter avec les parties prenantes internes et externes
- Capacité à donner et à recevoir un retour d'information
- Capacité à travailler sous pression
- Pensée critique
- Intelligence émotionnelle
- L'écoute
- Négociation
- Planification
- Analyse du risque
- Parler
- Pensée stratégique
- Travail d'équipe
- Gestion du temps et des priorités
- Volonté et capacité d'apprendre
- Rédaction

Collaborateurs

L'AMA, tout en dirigeant le travail de normalisation pour rédiger les standards professionnels, travaille de pair avec les parties prenantes et les équipes techniques de l'AMA. Le travail de développement du conseiller gouvernemental a été mené par le groupe de travail technique composé des personnes suivantes

- An Vermeersch - Université de Gand, Belgique
- Auguste Robert - Union Africaine
- Christy Lai - Ministère de la Culture, de la Communauté et de la Jeunesse, Singapour
- Efstathios Koukeas - Secrétariat général des sports, Grèce
- Heather Sinclair - Ministère de la Culture, des Médias et du Sport, Royaume-Uni
- İnanç Özçakmak - Direction générale des organisations internationales et des relations extérieures, Ministère de la jeunesse et des sports, Turquie
- Marva-Jean O'Brien - Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports, Bermudes
- Olympia Karavasili - AMA
- Satu Heikkinen - Ministère de l'éducation et de la culture, Finlande

Ce groupe était présidé par une praticienne en éducation chevronnée de l'industrie antidopage :

- Liene Kozlovska - Conseil de l'Europe.

Gestion de la qualité

Version : 1.0

Bien que l'AMA mette régulièrement à jour ce document afin de s'assurer qu'il reste à jour, la version 1.0 est publiée dans le cadre de GLDF4CleanSport, un projet Erasmus+, et sera révisée à la fin du projet.*

Approuvé par le Comité d'éducation de l'AMA

Vue d'ensemble du GLDF

L'une des six priorités de l'AMA dans le cadre du plan stratégique 2020-2024 de l'Agence mondiale antidopage est d'"accroître l'impact". Dans le cadre de cette priorité, l'Agence s'est engagée à "développer des programmes de formation et des normes de qualification pour les professionnels de la lutte contre le dopage afin d'améliorer le professionnalisme et de renforcer les capacités du personnel chargé de la lutte contre le dopage".

En conséquence, en avril 2020, le département Éducation de l'AMA a commencé à développer un cadre mondial d'apprentissage et de développement (Global Learning and Development Framework - GLDF), à travers lequel des formations spécifiques et standardisées pour une série de rôles liés à l'antidopage sont développées et mises à la disposition des organisations antidopage (OAD) et d'autres parties prenantes dans le monde au sein de l'écosystème antidopage. Le GLDF établit des descripteurs de rôle, des standards professionnels et des activités de formation et de développement à l'échelle mondiale pour les rôles de praticiens dans l'industrie antidopage.

Les standards professionnels ont été utilisés par l'AMA pour développer des programmes de formation basés sur les compétences. Ils peuvent être lus en parallèle avec :

- (1) le descripteur de rôle pour le rôle correspondant, un document simple qui clarifie les principales caractéristiques des rôles clés de la lutte contre le dopage et peut servir de base à l'élaboration d'une description de poste lorsque les OAD cherchent à recruter un candidat pour un rôle donné.
- (2) le cadre de compétences de base antidopage, qui détaille les valeurs et les compétences communes aux différents rôles de l'industrie antidopage.

** Les Standards professionnels sont des références de bonne pratique et décrivent le standard de compétence attendu pour un rôle donné. Ils ne doivent pas être confondus avec les Standards internationaux, qui sont un ensemble de documents qui, avec le Code mondial antidopage, cherchent à harmoniser les politiques, règles et règlements antidopage entre les organisations antidopage (OAD) pour des parties techniques et opérationnelles spécifiques des programmes antidopage.**

©2024. GLDF4CleanSport Project. Pour de plus amples informations, veuillez contacter eosesec@eose.org - www.gldf4cleansport.eu

PARTENAIRES



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

